

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le SAMEDI 10 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA (arrivé à 10 h 00 au rapport n° 22/7-006), Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

DINDAR Ibrahim	pour toute la durée de la séance	par Monique ORPHÉ
Gilbert ANNETTE	à compter de son départ à 10 h 24 au rapport n° 22/7-010	par Sonia BARDINOT
Geneviève BOMMALAIS	pour toute la durée de la séance	par Audrey BÉLIM
David BELDA	jusqu'à son arrivée à 10 h 00 au rapport n° 22/7-006	par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE		par Julie PONTALBA
Gérard CHEUNG LUNG		par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Wanda YENG-SENG		par Noela MÉDÉA MADEN
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (43 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre du (de l', de la)	rapport n° (thématique)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	22/7-009
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>	présidente	FJJ	
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	président directeur général	NORDÉV	22/7-016
- <u>Éric DELORME</u>	délégués / Ville (titulaire)	ADIL	22/7-017
- <u>Julie LALLEMAND</u>	(suppléante)		
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	délégués / Ville (titulaire)	CROUS	22/7-022
- <u>Jean-Max BOYER</u>	(suppléant)		(culturel)
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	lien de parenté	Lokal de la Source	(culturel)
- <u>Sonia BARDINOT</u>	déléguée / Ville	CAUE de la Réunion	(éducation populaire)
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	lien de parenté	Lokal de la Source	(éducation populaire)
(2) <u>Gilbert ANNETTE</u> (mandataire : Sonia BARDINOT)	lien de parenté	ex-ANVPR	(handicap/ intégration/ Discrimination)
- <u>Philippe NAILLET</u>	lien de parenté	ADRIE	22/7-022 (insertion)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	(insertion)
- <u>Brigitte ADAME</u>	présidente	MDEN de la Réunion	(insertion)
- <u>Jean-Max BOYER</u>	employé		
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	présidente	MLN	22/7-022
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	délégués / Ville		(insertion)
- <u>Raihanah VALY</u>			
- <u>Gérard FRANÇOISE</u>			
- <u>Christèle BEAUMIER</u>			
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	22/7-022 (prévention)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	Prévention PÉI	(prévention)
- <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u>	partenaire	CÉVIF	(prévention)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	(projet éducatif global)
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>	présidente	FJJ	(projet éducatif global)
- <u>Christelle HASSEN</u>	membre	Vivancia océan Indien	(projet éducatif global)

(voir à la page suivante)

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

(3)	Geneviève BOMMALAIS (mandataire : Audrey BÉLIM)	lien de parenté	ASD	22/7-022 (sports)
(3)	Geneviève BOMMALAIS (mandataire : Audrey BÉLIM)	vice-présidente	ADÉSC	(sports)
-	Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	(sports)
-	Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	(sports)
(4)	Érick FONTAINE (mandataire : Julie PONTALBA)	délégué / Ville	SHLMR	22/7-024
-	David BELDA	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/7-032
CAP	Club Animation Prévention	FJJ	Foyer des Jeunes de Joinville	
NORDÉV	Société d'Économie mixte de Développement du Nord de la Réunion	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	
ex-ANVPR	Association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice (ex-Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion)	MLN	Mission locale nord	
Prévention PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	CÉVIF	Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales	
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis	
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien	
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion	
(1) (3) (4)		élus absents		
(2)		parti au rapport n° 22/7-010		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

David BELDA	arrivé à 10 h 00	au rapport n° 22/7-006
Noela MÉDÉA MADEN (voir élus intéressés : FJJ)	sortie à 10 h 17 revenue à 10 h 23	avant le rapport n° 22/7-009 au rapport n° 22/7-010
Gilbert ANNETTE	parti à 10 h 24	au rapport n° 22/7-010
Brigitte ADAME	sortie à 11 h 00 revenue à 11 h 21	au rapport n° 22/7-011 au rapport n° 22/7-016
Michel LAGOURGUE	sorti à 11 h 02 revenu à 11 h 22	au rapport n° 22/7-012 au rapport n° 22/7-017
Sonia BARDINOT	sortie à 11 h 13 revenue à 11 h 22	au rapport n° 22/7-013 au rapport n° 22/7-017
Éricka BAREIGTS (présidence de séance : Jean-François HOAREAU)	sortie à 11 h 13 revenue à 11 h 24	au rapport n° 22/7-013 au rapport n° 22/7-017
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDÉV)	sorti à 11 h 21 revenu à 11 h 24	avant le rapport n° 22/7-016 au rapport n° 22/7-017
Éric DELORME (voir élus intéressés : ADIL)	sorti à 11 h 21 revenu à 11 h 28	au rapport n° 22/7-015 au rapport n° 22/7-019
Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortie à 11 h 22 revenue à 11 h 24	avant le rapport n° 22/7-017 au rapport n° 22/7-018
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 11 h 26 revenue à 11 h 31	au rapport n° 22/7-018 au rapport n° 22/7-021

(voir à la page suivante)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

<p>Jean-Max BOYER (voir élus intéressés : CROUS)</p> <p>Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : Lokal de la Source)</p> <p>Sonia BARDINOT (voir élus intéressés : CAUE de la Réunion)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p>Philippe NAILLET (voir élus intéressés : ADRIE)</p> <p>Brigitte ADAME (voir élus intéressés : MDEN de la Réunion)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p>Éricka BAREIGTS (présidence de séance : Jean-François HOAREAU)</p> <p>Raihanah VALY</p> <p>Gérard FRANÇOISE</p> <p>Christèle BEAUMIER (voir élus intéressés : MLN)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (voir élus intéressés : CÉVIF)</p> <p>Noela MÉDÉA MADEN (voir élus intéressés : FJJ)</p> <p>Christelle HASSEN (voir élus intéressés : Vivancia océan Indien)</p> <p>Marie-Anick ANDAMAYE (voir élus intéressés : BCD)</p> <p>Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)</p>	<p>sortis à 11 h 41</p> <p>revenus à 11 h 42</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p>Jean-Pierre MARCHAU</p>	<p>sorti à 11 h 43</p> <p>revenu à 11 h 47</p>	<p>au rapport n° 22/7-023</p> <p>au rapport n° 22/7-027</p>
<p>Michel LAGOURGUE</p>	<p>parti à 11 h 52</p>	<p>au rapport n° 22/7-028</p>
<p>David BELDA (voir élus intéressés : SÉDRÉ)</p>	<p>sorti à 11 h 56</p> <p>revenu à 11 h 58</p>	<p>avant le rapport n° 22/7-032</p> <p>au rapport n° 22/7-033</p>
<p>Stéphane PERSÉE</p>	<p>sorti à 11 h 57</p> <p>revenu à 12 h 03</p>	<p>au rapport n° 22/7-032</p> <p>au rapport n° 22/7-035</p>

OBJET **Société publique locale "Oser pour l'Education" (SPL OPE)**
Rapport des représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration pour 2021

Ce rapport a pour objet de présenter le rapport des représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la Société publique locale « Oser pour l'Education » (SPL OPE) pour l'exercice 2021.

En effet, l'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Ces dispositions s'appliquent également aux Sociétés publiques locales (SPL).

1) Présentation de la SPL OPE

La SPL OPE a été créée en 2019 par la Ville de Saint-Denis et la Ville de la Possession pour, entre autres missions, la gestion et l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires.

Doté d'un capital de 2 520 000 €, l'actionnariat de la SPL se décompose comme suit :

- 2 500 actions de 1 000 € détenues par la Ville de Saint-Denis, représentant 92,2 % du capital ;
- 20 actions de 1 000 € détenues par la Ville de la Possession, représentant 0,8 % du capital.

Les statuts de la SPL OPE et la répartition de l'actionnariat sont restés inchangés en 2021.

2) Relations entre la Ville et la SPL OPE

En 2021, la Ville de Saint-Denis, actionnaire majoritaire de la SPL OPE, était représentée au Conseil d'Administration, qui comporte sept administrateurs (dont un représentant de la Ville de la Possession), par : Mesdames ADAME Brigitte, BOMMALAIS Geneviève, RAHARINOSY Joëlle, BELIM Audrey (présidente directrice générale jusqu'au 10 décembre), remplacée par Mme CLAIN Alexandra (présidente directrice générale à partir du 27 décembre), Messieurs BOYER Jean-Max et PERSEE Stéphane.

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2021.

La Ville de Saint-Denis, représentée au Conseil d'administration, mais aussi présente à de nombreuses occasions (contrôle analogue, réunions ad hoc, etc.) a tenu le rôle attendu d'elle, à savoir :

- veiller aux intérêts de la Ville ;

- garantir la consolidation de la SPL, fortement impactée depuis sa création par la crise sanitaire covid-19 ;
- s'assurer de la mise en œuvre d'un projet pédagogique conforme à l'ambition de la Ville et de la SPL en matière éducative et répondant aux intérêts et besoins des enfants dionysiens.

Les contrats conclus avec la Ville sont de plusieurs ordres :

- une concession de service public relative aux activités périscolaires et extrascolaires, conclue en date du 19 juin 2019 ; deux avenants au contrat initial sont intervenus en 2021, avec pour objets d'approuver la nouvelle grille tarifaire des activités de la SPL et d'intégrer diverses modalités d'amélioration en matière de fonctionnement ;
- un bail professionnel conclu en date du 2 janvier 2020 concernant le siège social de la SPL ;
- un contrat pause méridienne portant sur la mise à disposition d'animateurs de la SPL, conclu en mai 2020.

3) Activités 2021

Contrairement à l'année 2020 marquée par une période de confinement et des mesures limitées d'accueil lors du déconfinement, l'année 2021 s'est caractérisée par l'absence totale de fermeture des structures, malgré des protocoles contraignants pour freiner la persistance de la covid-19.

Le nombre plus important de jours de fonctionnement, l'augmentation des lieux d'implantation, un meilleur taux de présence journalière sur les structures, l'effet année pleine de l'intégration du Foyer de Joinville intervenu courant 2020, ont conduit à une augmentation global du niveau d'activités de la SPL, avec pour exemple un total d'heures enfants supérieur de 13 % par rapport à 2020.

Cette augmentation s'est aussi manifestée au niveau du contrat in-house conclu entre la Ville et la SPL pour la mise à disposition d'animateurs de la SPL dans les écoles sur le temps de la pause méridienne. Une activité qui a fonctionné toute l'année, à l'inverse de 2020 où son démarrage n'a été effectif qu'à la rentrée d'août.

A noter également, en 2021 :

- le renforcement de l'accueil d'enfants porteurs de handicap, action cofinancée par la CAF et ayant obtenu la deuxième place au Trophée des EPL ;
- la mise en place de colonies apprenantes qui ont touché près de 150 jeunes sur l'année.

4) Situation financière de la SPL

Les produits d'exploitation ont atteint 7 141 000 € en 2021, soit une progression de 28 % par rapport à l'année précédente.

Les charges, dont le montant s'élève à 6 913 000 €, connaissent elles une augmentation de 19 % par rapport à 2020.

Le résultat net dégagé pour l'année 2021 est excédentaire et s'élève à 241 000 €.

A noter que l'administration fiscale a répondu positivement à la demande de rescrit formulée courant 2020 par la SPL OPE.

Conformément à la réglementation, je vous demande de prendre acte des éléments présentés par les représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL OPE dans le rapport joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Société publique locale "Oser pour l'Éducation" (SPL OPE)**
Rapport des représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration pour 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°22/7-028 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Max BOYER - Conseiller municipal au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte des éléments présentés par les représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL OPE.

Rapport annuel des mandataires de la SPL OPÉ

Exercice 2021

Rapport annuel des mandataires de la SPL OPÉ

Le présent rapport a été établi conformément à l'article L1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport est soumis pour information et approbation aux communes de Saint-Denis et de La Possession.

Cinq parties composent ce rapport :

- 1- Fiche signalétique de la SPL OPÉ
- 2- Capital social et Conseil d'Administration
- 3- Bilans d'activité pour la Ville de Saint-Denis et la Ville de la Possession
- 4- Exercice du mandat d'Administrateur
- 5- Contrôle de la gestion de la SPL OPÉ

Les éléments financiers concernant l'exercice 2021 ont été audités sans réserve par le Commissaire aux comptes et approuvés en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire en date du 2 Septembre 2022.

Fait à Saint-Denis

Le 10 Octobre 2022

Alexandra CLAIN

La Présidente Directrice Générale

TITRE 1 : Fiche signalétique de la SPL OPÉ

Dénomination sociale :

Société Publique Locale Oser Pour l'Education

Appellation commerciale :

SPL OPÉ

Date d'immatriculation au RCS :

04 septembre 2019

Objet Social :

Extrait des statuts

ARTICLE 3 – OBJET

La Société a pour objet, dans le domaine de l'action sociale et de l'action socio-éducative, d'accompagner le développement des services aux habitants et à la famille en mettant en place, pour le compte des actionnaires, des services à destination des enfants, des jeunes, des aînés et des publics fragiles.

Elle pourra ainsi assurer notamment :

Le développement et la gestion de structures d'accueil de la petite enfance,

Le développement et la gestion de structures d'accueil périscolaires et d'accueils de loisirs,

Le développement et la mise en place d'offres de services à la personne

La mise en place et la gestion d'animations pour la jeunesse,

La réalisation de prestations de services dans les domaines précités

L'organisation de manifestations locales et d'évènements ponctuels à destination des familles

Elle pourra également assurer la réalisation d'études et de toutes opérations qui sont compatibles avec ces domaines d'activités, qui se rapportent et/ou contribuent à la réalisation de son objet.

Ces activités sont exercées exclusivement pour le compte et à l'initiative des actionnaires de la Société, sur le territoire de ses membres, et pour autant qu'elles s'exercent dans le cadre de conventions conclues conformément aux dispositions d'ordre public.

D'une manière plus générale, la Société pourra passer toute convention appropriée et pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, qui s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle pourra également participer à un groupement d'intérêt économique, mais uniquement dans le cadre de la réalisation de l'objet susvisé et conformément aux pratiques conformes à la loi et aux règlements.

Capital social :

2 520 000 €

Secteur d'activité :

Action sociale sans hébergement

R.C.S. :

Immatriculé sous le N° 850 607 243 au RCS de Saint-Denis de la Réunion

Siège social :

7 ruelle des Sansevierias – 97490 Sainte-Clotilde

Téléphone :

0262 81 72 81

Part du capital détenue par la Commune de Saint-Denis :

2 500 actions de 1 000 €, soit 2 500 000 € représentant 99.2% du capital

Part du capital détenue par la Commune de La Possession :

20 actions de 1 000 €, soit 20 000 € représentant 0.8% du capital

Nombre total d'administrateurs :

7

Présidente Directrice Générale :

Audrey BELIM jusqu'au 10 décembre 2021 – Alexandra CLAIN à partir du 27 décembre 2021.

Secrétaire Générale :

Ingrid PANECHOU

Commissaire aux comptes titulaire :

Cabinet AUDIT CONSEIL PARTNERS

Nature des contrats conclus avec la Commune de Saint-Denis

Concession de service public relative aux activités périscolaires et extrascolaires conclue en date du 19 juin 2019. 5 avenants ont modifié la concession de service initiale.

Bail professionnel conclu en date du 02 janvier 2020. Relatif au siège social de la SPL.

Contrat pause méridienne portant sur la mise à disposition d'animateurs de la SPL conclu depuis mai 2020.

Nature des contrats conclus avec la Commune de La Possession

Néant

TITRE 2 : Capital social et Conseil d'administration

Composition du capital social :

Libellé	Nombre d'actions	montant unitaire	total du capital	part relative
Commune de Saint-Denis	2 500	1 000 €	2 500 000 €	99,2%
Commune de la Possession	20	1 000 €	20 000 €	0,8%
<i>total :</i>	2 520	2 000 €	2 520 000 €	100%

Composition du Conseil d'administration à fin 2021

Membres représentant la ville De Saint-Denis

- Madame Alexandra CLAIN
- Madame Brigitte ADAME
- Monsieur Jean Max BOYER
- Monsieur Stéphane PERSEE
- Madame Geneviève BOMMALAIS
- Madame Joëlle RAHARINOSY

Membre représentant la ville de la Possession :

- Madame Michèle MILHAU

TITRE 3 : Bilans d'activité pour la Ville de Saint-Denis

Bilan d'activité pour la Ville de Saint-Denis concernant la Délégation de Service publique en date du 19 juin 2019 :

Eléments financiers d'exploitation

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS 2021

PRODUITS PAR ACTIVITE				
PRODUITS	Activités périscolaires	Mercredi jeunesse	Accueil Sans Hébergement	TOTAL
Chiffre d'affaires	1 072K€	589K€	532K€	2 193K€
Subventions	1 391K€	1 050K€	1 782K€	4 223K€
Total des produits d'exploitation	2 463K€	1 639K€	2 313K€	6 415K€

CHARGES PAR ACTIVITE				
CHARGES	Activités périscolaires	Mercredi jeunesse	Accueil Sans Hébergement	TOTAL
Achats et charges externes	361K€	171K€	333K€	866K€
impôts et taxes	47K€	38K€	46K€	130K€
Charges de personnel	2 110K€	1 477K€	1 791K€	5 379K€
Autres	1K€	0K€	0K€	1K€
Total des charges d'exploitation	2 519K€	1 686K€	2 171K€	6 376K€

RESULTAT	- 56 502 €	- 46 765 €	143K€	39K€
-----------------	-------------------	-------------------	--------------	-------------

Situation des biens immobilisés et programme d'investissement

Non significatif

Eléments de qualité de service

- Encadrement des activités

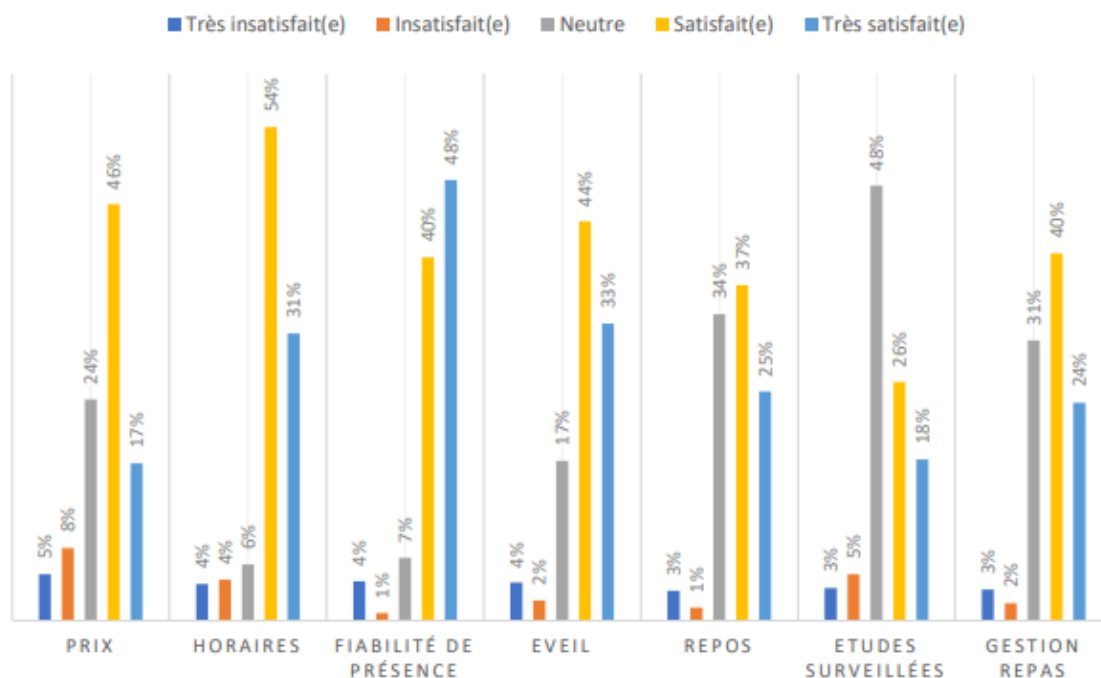
Libellé	Accueil périscolaire	Mercredi jeunesse	Accueil sans hébergement
Accueil de - de 6 ans	1/10	1/8	1/8
Accueil de + de 6 ans	1/14	1/12	1/12

Ci-dessus les ratios d'encadrement appliqués par la SPL. En outre, des animateurs supplémentaires sont recrutés afin d'assurer les éventuels remplacements des salariés momentanément absents

- Résultat de l'enquête de satisfaction 2021

Une enquête de satisfaction a été réalisée en interne en 2021, avant la mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire. Celle-ci fait ressortir les niveaux de satisfaction suivants :

SATISFACTION PRESTATIONS ACTUELLES



Indicateurs d'activité

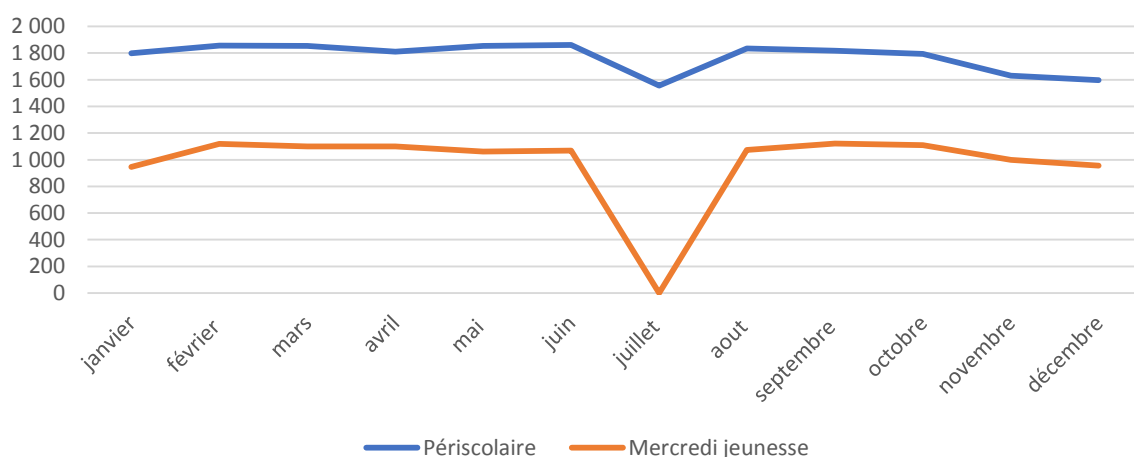
- Les effectifs accueillis

L'évolution des effectifs inscrits en accueil périscolaire et en mercredi jeunesse est présentée dans le graphique ci-contre. De manière générale, sur les deux activités, les effectifs restent relativement stables jusqu'en septembre (en moyenne, 1805 en périscolaire et 1074 en mercredi jeunesse).

On note ensuite sur les deux activités, une diminution des effectifs d'environ 9% à compter d'octobre 2021 (conséquence de la grille tarifaire et du télétravail).

On note aussi une baisse plus marquée au mois de juillet (16%) en accueil périscolaire. Cette tendance est habituellement constatée chaque année et résulte du peu de jours d'activité sur la période (4 jours d'accueil en périscolaire, aucun jour d'accueil en mercredi jeunesse).

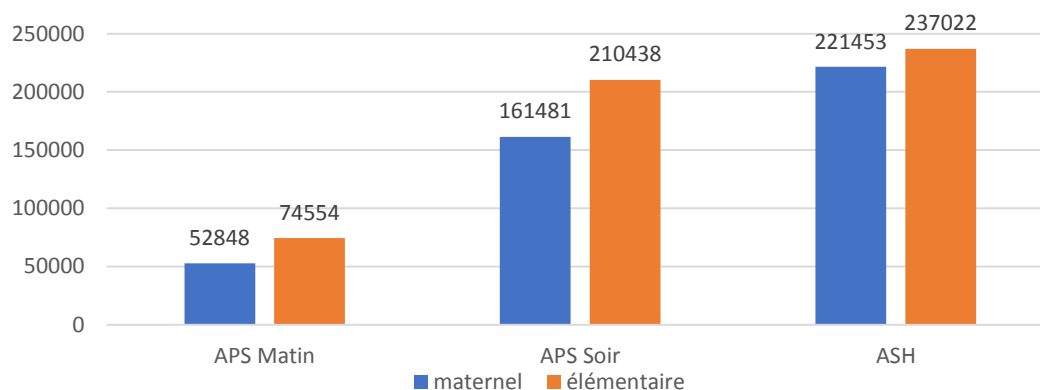
Evolution des effectifs inscrits en 2021



	Capacité d'accueil	Moyenne annuelle des inscrits	Taux d'inscription
Périscolaire	2 082	1 772	85%
Mercredi jeunesse	1 364	1 059	78%

- Les heures enfants réalisées

Heures enfants réalisées par activité et par catégorie



La SPL réalise un total d'heures enfants équivalent à 1 248 700 heures, soit un accroissement de 13% par rapport aux données de l'année 2020.

On note une augmentation du volume d'activité tant sur l'extrascolaire (+17%) que sur le périscolaire (+11%) et s'explique principalement par :

- le nombre plus important de lieux d'implantation en 2021 ; en effet, la SPL a élargi son territoire d'intervention à partir de la rentrée scolaire d'août 2020 en proposant des accueils sur les 6 structures anciennement gérées par le Foyer de Joinville ;

- le nombre plus important de jours de fonctionnement en périscolaire (140 jours en 2021 contre 137 pour l'exercice précédent) et en mercredi jeunesse (36 jours en 2021 contre 34 l'année précédente) ;
- un meilleur niveau de présence journalière sur les structures, résultant d'effectifs inscrits plus importants ;

Autres éléments :

- Adoption d'une nouvelle grille tarifaire à partir d'août 2021 ;
- Prévisionnel actualisé pour l'exercice 2022

LIBELLE	Réalisé 2021 (K€)	prévisionnel ajusté 2022 (K€)	CEP 2022 (K€)	Ecart/Réalisé 2021 (K€)	Ecart/Réalisé 2021	Ecart/CEP 2022 (K€)	Ecart/CEP 2022 (%)
Produits d'exploitation	7 142	7 670	7 602	528	7%	68	1%
Charges d'exploitation	6 913	7 610	7 198	697	10%	412	6%
Résultat d'exploitation	228	60	404	-168	-3%	-344	-85%
Résultat financier	0	0	0	0	0%	0	0%
résultat courant avant impôt	228	60	404	-168	-3%	-344	-85%
Produits exceptionnels	22	30	0	8	37%	30	NS
Charges exceptionnelles	9	20	0	11	112%	20	NS
Résultat exceptionnel	12	10	0	-2	-75%	10	NS
impôts sur les bénéfices		20	100	20	NS	-80	-80%
BENEFICE	241	50	304	-181	-189%	-354	-116%

Bilan d'activité pour la ville de Saint-Denis concernant le contrat In House portant sur la pause méridienne

Le contrat sur la pause méridienne consiste pour la SPL à mettre à disposition de la Mairie 61 référents et animateurs. CE contrat a généré 272 K€ de chiffre d'affaires.

TITRE 4 : Exercice du mandat d'Administrateur

La SPL OPÉ a organisé 5 Conseils d'Administration en 2021. Le taux de présence des administrateurs présents ou représentés a été de 65% en moyenne.

Conseils d'Administration	29-juin	12-juil	18-août	23-nov	27-déc
Nombre d'Administrateurs présents ou représentés	6	5	5	5	5
Taux de présence	75%	63%	63%	63%	63%

TITRE 5 : Contrôle de la gestion de la SPL OPÉ

Contrôles Internes :

La Société ne dispose pas de service de Contrôle interne en 2021. Néanmoins, la Société est contrôlée au quotidien par :

- La Direction Administrative et Financière. Celle-ci comptabilise et contrôle les flux financiers, notamment des clients, des fournisseurs et de trésorerie. La Direction établit les états comptables et réalise les clôtures comptables annuelles avec l'aide du cabinet BDO HDM.
- Le Secrétariat Général qui suit l'exécution budgétaire de la structure et appréhende les risques, notamment juridiques.

Contrôles Externes :

La Société est régulièrement contrôlée par :

- Le Commissaire aux comptes : Il émet un avis sur les comptes, les risques et les conditions d'exploitation. Il vérifie également les contrats qui entrent dans le champ des conventions réglementées.
- La Commission de Contrôle analogue, à minima, préalablement aux Conseils d'administration.

Pièce Jointe : Rapport de gestion 2021



Société Publique Locale OSER POUR L'EDUCATION
Siège social 7 ruelle Sansevierias – 97490 SAINT DENIS
RCS 850 607 243 SAINT DENIS DE LA REUNION

RAPPORT DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des statuts, le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de l'activité de la SPL au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport et, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

1. Présentation générale des produits et charges d'exploitation

1.1. Les produits d'exploitation

Le montant des produits d'exploitation atteint 7 141 K€, soit une progression de 28% au regard de l'exercice précédent correspondant à un écart de 1 572 K€.

On notera d'une part l'augmentation importante du chiffre d'affaires net (+ 988 K€), induite principalement par les deux facteurs suivants :

- Le niveau d'activité soutenu en 2021 ou *effet volume* ; contrairement à l'année 2020 marquée par une période de confinement et des mesures limitées d'accueil mises en œuvre lors des phases de déconfinement, l'année 2021 en revanche se caractérise par l'absence totale de fermeture des structures et une augmentation du niveau d'activité sur le premier semestre 2021, expliquant ainsi l'accroissement du chiffre d'affaire de près de 647 K€, soit 41% de l'augmentation des produits d'exploitation.

Variation du chiffre d'affaire (en K€)				
Activités principales	Effet prix		Effet volume	
	montant	%	montant	%
APS	241	49%	250	51%
MJ	85	36%	154	64%
ASH	11	8%	124	92%
Pause méridienne	-	-	119	100%

total :	337	34%	647	66%
----------------	------------	------------	------------	------------

Il est aussi nécessaire de préciser l'impact des prestations reçues au titre du contrat *in house* de la pause méridienne (+119 K€) ; cette activité a fonctionné toute l'année en 2021, contrairement à l'année précédente où son démarrage a été effectif uniquement à la rentrée scolaire d'août 2020 et pour un niveau d'activité relativement plus faible.

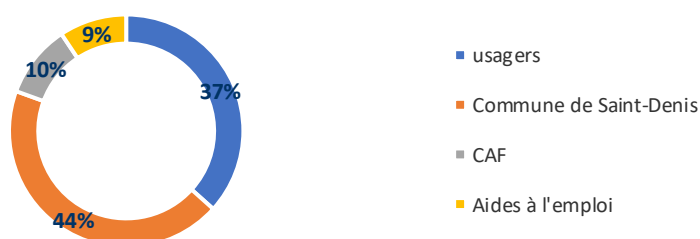
- L'intégration des structures d'accueil anciennement dévolues au Foyer de Joinville et appliquant les tarifs relativement plus élevés que ceux des autres associations reprises d'une part, et la mise en place de la grille tarifaire unique à la rentrée d'août 2021 d'autre part ; Ces deux paramètres conduisent à un *effet prix* représentant 34% de l'augmentation globale, soit un accroissement du chiffre d'affaire de près de 337 K€, soit 21.5% des produits d'exploitation.

D'autre part, la provision de 299 K€, non fiscalisée et comptabilisée en 2020 au regard du risque d'assujettissement à la TVA des produits obtenus de la mairie et de la CAF, a été reprise en totalité sur le présent exercice suite à la réponse positive de l'administration fiscale au rescrit transmis par la SPL.

Cette reprise de provision est pour l'essentiel à l'origine du résultat obtenu.

Enfin, les subventions de fonctionnement s'accroissent globalement de 6%. De manière plus précise, on constate d'une part la forte augmentation des aides à l'emploi (+334 K€) liées au recours important aux contrats aidés sur l'année ; d'autre part, la contribution globale de la commune de Saint-Denis diminue de 122 K€ au regard de l'exercice précédent pour laquelle la SPL avait perçu une dotation complémentaire liée aux perturbations de l'activité engendrées par la crise sanitaire.

Au final, la part relative de chaque financeur sur l'exercice est la suivante :



2.2. Les charges d'exploitation

En ce qui concerne les charges d'exploitation, le montant total s'élève à 6 913 K€, soit une augmentation de 19% par rapport à l'exercice précédent.

Postes	Réalisé 2021 (K€)	Réalisé 2020 (K€)	Ecart (%)
Achats	374	242	54,6%
Autres achats et charges externes	571	607	-5,9%
Impôts et taxes	140	109	28,5%
Salaires et traitements	4 535	3533	28,4%
Charges sociales	1105	998	10,7%
Amortissements et provisions	186	320	-41,8%
Autres charges	2	0,5	Non significatif
total :	6 913 €	5 810 €	19%

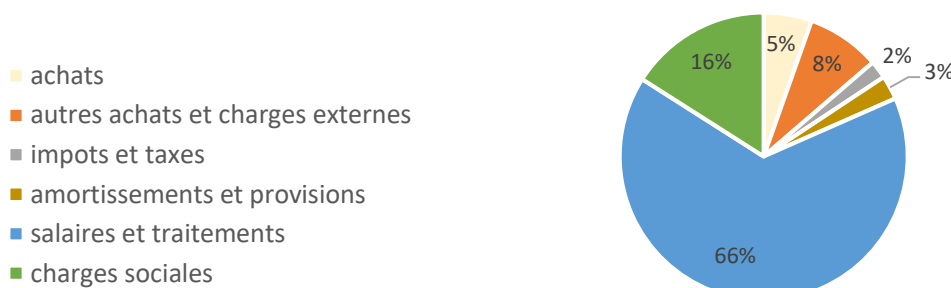
La masse salariale représente plus de 82% des charges d'exploitation et augmente de manière significative en 2021, principalement en raison :

- des axes de professionnalisation retenues, se traduisant par l'embauche de 19 contrats d'apprentissage et de professionnalisation à temps plein en début d'année 2021 ; en outre, 41 contrats de qualification conclus au second semestre 2020 étaient toujours en cours sur le premier semestre 2021. Néanmoins, le coût de cette mesure est compensé par les aides à l'emploi spécifiquement accordées dans ce cadre et qui représentent près de 160 K€.
- du renforcement des équipes du siège et des structures d'accueil ;
- de la minoration du montant de 2020 résultant de la non reconduction des 27 contrats aidés arrivés à échéance pendant les phases de confinement et de déconfinement successives, et du besoin relativement faible en personnel au regard des effectifs accueillis sur cette période particulière.

Par ailleurs, le poste *Achats*, qui correspond aux charges directement liées à l'activité (l'alimentation, les transports, les fournitures pédagogiques, ...) est en augmentation de 54% par rapport à l'année 2020, principalement en raison de l'absence de commandes enregistrées l'année précédente lors du confinement.

Le poste *Impôts et taxes* augmente aussi de manière importante, conséquence de la politique de formation mise en œuvre sur l'exercice : formation liée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap, BAFA, formation d'adaptation au poste de travail sur l'utilisation des logiciels spécifiques, etc.

Ci-dessous la valeur relative des principaux postes de charges sur l'année 2021 :



2. La santé financière de la SPL

2.1. L'Excédent brut d'exploitation (EBE)

Il représente la somme de 69 K€ euros et mesure la rentabilité économique de la SPL. Ce montant évolue peu au regard de l'exercice précédent (+2.8%) mais reste positif du fait de l'apport important des subventions d'exploitation qui viennent s'additionner à la valeur ajoutée afin de couvrir la rémunération du personnel assurant la production du service. L'EBE représente 3% du chiffre d'affaire de l'exercice.

2.2. Le résultat

Le résultat net dégagé pour l'année 2021 est excédentaire et s'élève à 241 K€.

Il permet à la SPL de reconstituer le niveau initial de ses capitaux propres. Au 31 décembre 2020, ces derniers s'élèvent à 2 528 K€.

Par ailleurs, le résultat fiscal enregistré pour la période étant de – 2 K€, la SPL n'a pas versé d'impôt sur le bénéfice au titre de l'exercice 2021.

2.3. Le fonds de roulement

Les capitaux permanents de la SPL, qui sont ses ressources stables, couvrent largement les actifs immobilisés, qui sont des investissements durables, ce qui conduit donc à un fond de roulement nettement positif.

Le total des actifs immobilisés au 31 décembre 2021 représente un montant brut de 89 636 €. 55% de ce montant correspondant aux acquisitions de matériel de bureau et informatique, mobilier, agencement, etc. La différence concerne les acquisitions de licences et logiciels.

2.4. Les dettes

le niveau des dettes de la SPL atteint la somme de 1 354 K€, soit un montant légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Les dettes sociales et fiscales correspondent à la majeure partie du total, soit 64%.

L'ensemble des dettes de la SPL correspond à des engagements de moins d'un an.

Dettes	2021 (K€)	2020 (K€)	Ecart (%)
Fournisseurs et comptes rattachés	196	121	62%
Dettes fiscales	873	879	-1%
Autres dettes	141	123	15%
Produits constatés d'avance	144	172	-16%
total :	1354	1295	5%

2.5. La trésorerie

La SPL dispose d'une trésorerie largement positive. Le montant total des disponibilités au 31 décembre 2021 s'élevait à 2 500 K€. En outre, 600 K€ sont détenus sous forme de dépôt à terme.